



Secrétariat de la Convention de Stockholm  
Maison internationale de l'environnement 1  
11-13, chemin des Anémones  
CH-1219 Châtelaine – Genève  
Suisse

Téléphone : +41 22 917 87 29  
Télécopie : +41 22 917 80 98  
Adresse électronique : [ssc@pops.int](mailto:ssc@pops.int)  
[www.pops.int](http://www.pops.int)

## PROGRAMME

### Ateliers régionaux /sous-régionaux de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'article 5 et l'utilisation des lignes directrices sur les meilleures techniques disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE)

#### Contexte

Afin de minimiser les rejets de polluants organiques persistants émanant d'une production non intentionnelle, les Parties doivent encourager dans certains cas et exiger dans d'autres le recours aux meilleures techniques disponibles et encourager l'application de meilleures pratiques environnementales.

Lors de la mise en application de meilleures techniques disponibles et de meilleures pratiques environnementales, les Parties doivent prendre en considération les lignes directrices élaborées par le Secrétariat de la Convention de Stockholm et adoptées par la décision SC-3/5 de la Conférence des Parties.

Conformément à la décision SC-1/20, le Secrétariat réalise des activités de sensibilisation et d'information sur les lignes directrices susmentionnées au niveau régional et sous-régional afin de promouvoir leur utilisation.

#### Résultats attendus

- Les participants sont familiers avec les obligations afférentes aux émissions non intentionnelles de polluants organiques persistants ainsi qu'avec les calendriers de mise en œuvre,
- Les participants ont accrue leur compréhension des meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales et sont en mesure de promouvoir l'utilisation des lignes directrices au niveau national,
- Les différentes parties prenantes échangent sur leurs expériences en matière de gestion des émissions non intentionnelles de polluants organiques persistants, notamment concernant le transfert de technologies et de connaissances,
- Les participants offrent leur avis au Secrétariat concernant l'utilité des lignes directrices et leur expérience dans leur mise en utilisation.

**Public cible**

Les participants doivent avoir une expertise dans un ou plusieurs de ces domaines :

- Domaines techniques spécifiques afférents aux lignes directrices,
- Politiques environnementales pertinentes,
- Mise en œuvre de l'article 5 de la Convention de Stockholm.

Les participants doivent préparer une courte présentation sur l'expérience de leur gouvernement lors de l'élaboration et de l'exécution de plans d'action correspondants à l'article 5 de la Convention.

**Date et lieu de réunion**

Plus de sept ateliers seront organisés entre 2009 et 2010 dans les régions suivantes : Amérique latine, Afrique francophone, Afrique anglophone, Asie, Caraïbes, Europe de l'Est et Centrale et Pacifique.

Les deux premiers ateliers sont prévus à :

- CETESB, centre nommé auprès de la Convention de Stockholm, Sao Paulo, Brésil, 02-04 février 2009;
- BCRC-FA, centre nommé auprès de la Convention de Stockholm, Dakar, Sénégal 23-25 mars 2009.